

nation, les quatre administrateurs désignent à leur tour deux procureurs dans chaque ville un peu considérable du Levant, et dans celles de l'Europe où il y a des Grecs, pour recevoir les contributions volontaires, nécessaires à cet établissement national. La circulaire du Patriarche et du Synode, après les bénédictions d'usage, commence par ces mots remarquables: » Chaque être est doué de qualités qui lui sont » propres: celle de l'homme est la raison; mais » cette raison a besoin d'être cultivée, etc. » Voilà donc ces Grecs superstitieux, qui, suivant un philosophe moderne (1), n'attendoient qu'un moment favorable pour s'égorger au nom de la religion; les voilà, dis-je, qui, loin d'établir un tribunal d'inquisition, s'occupent paisiblement des moyens de cultiver leur raison; et c'est le Clergé qui prend l'initiative d'une pareille réforme.

---

(1) PAUW, *Recherches philosophiques sur les Grecs*, T. I. p. 103.

F I N.